



## Location avec option d'achat et succession

Par **RZP**, le **26/04/2021** à **11:59**

J'ai souscrit un contrat de Location avec Option d'Achat pour une voiture. Je n'ai pas pris d'assurance décès lors de la signature avec l'organisme financier vu que la durée est relativement courte.

Toutefois, et en cas de décès, est-ce que les créances restantes seront comptabilisées au passif de ma succession ? C'est à dire, venant en déduction de mon patrimoine pour calculer les frais de succession de mes enfants ?

Vous remerciant de votre réponse,

Cordialement,

R.PODEUR